

# Bon de parrainage

50€  
+  
50€

**Parrain :**  Monsieur  Madame  .....

Société : .....

Nom\* : ..... Prénom\* : .....

Adresse\* : .....

CP\* : ..... Ville\* : .....

Tél\* : ..... Mail\* : .....

**Filleul :**  Monsieur  Madame  .....

Société : .....

Nom\* : ..... Prénom\* : .....

Adresse\* : .....

CP\* : ..... Ville\* : .....

Tél\* : ..... Mail\* : .....

\*Champs obligatoires

Date : ..... / ..... / .....

Signature Parrain :

## Conditions générales de notre opération de parrainage :

La société ETS SCHERER, SARL immatriculée au RCS de Strasbourg dont le siège social est situé à 67670 Mommenheim, sis au 2 rue des Hêtres, organise une opération de parrainage.

Cette opération est réservée à tous les clients de ETS SCHERER désireux d'y participer, à l'exception des salariés de l'entreprise. Par client, on entend toute personne morale ou physique majeure, demeurant en France métropolitaine, ayant effectuée au moins un achat.

Pour participer, le client (nommé le PARRAIN) doit remplir les champs des encadrés « Parrain » et « Filleul », dater, signer, et nous retourner ce bon par courrier ou par mail. Le FILLEUL doit être une personne morale ou physique majeure, encore non cliente de ETS SCHERER, qui passera sa première commande pour un montant minimal de 2.000 € HT (deux mille euros), hors offre HÖRMANN RenoMatic (EuropaPromotion). Cette offre est non cumulable avec une remise spécifique octroyée pour une commande groupée entre clients. Ce bon doit être réceptionné par nos services avant la commande du FILLEUL. Un même PARRAIN peut parrainer plusieurs filleuls, sans limite. ETS SCHERER se réserve le droit de valider ou non tout parrainage.

Le PARRAIN et le FILLEUL recevront chacun une carte-cadeau de 50 € (cinquante euros), valable dans plus de 700 enseignes en France, et à condition d'être à jour du paiement de leurs factures respectives. Les cartes-cadeaux seront envoyées par courrier en lettre suivie au plus tard sous 4 semaines après le solde de toute facture ouverte du PARRAIN ou du FILLEUL.

L'opération ne s'applique que pour une personne par foyer (même nom, même adresse). Le FILLEUL doit avoir une adresse de facturation et une adresse de livraison différentes de celle de son PARRAIN et de ses autres filleuls. Une seule commande par FILLEUL sera prise en compte pour l'attribution de la dotation du PARRAIN.

ETS SCHERER se réserve le droit de contrôler l'exactitude des renseignements fournis par les participants. Les participants à cette opération (parrains et filleuls) doivent autoriser toutes vérifications concernant la validité de leur parrainage. Si, après vérification, des éléments litigieux subsistent, la validation pourra être refusée. Toute fausse déclaration entraîne automatiquement l'élimination à l'opération.

Les cartes-cadeaux ne pourront être ni échangées, ni faire l'objet d'un versement de leurs contre-valeurs en espèces.

ETS SCHERER se réserve le droit de modifier et même d'annuler l'opération de parrainage si les circonstances l'exigeaient. Sa responsabilité ne pourrait être engagée de ce fait, à quel titre que ce soit. Le montant des cartes-cadeaux peut être modifié sans aucun préavis, le minimum de commande correspondant à ces éléments pouvant être également modifié dans les mêmes conditions préalablement définies.

La participation à cette opération de parrainage implique l'acceptation pleine et entière des présentes conditions générales.

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 06/01/1978, les participants disposent d'un droit d'accès et de rectification des données personnelles les concernant en écrivant à ETS SCHERER - 2 rue des Hêtres - 67670 MOMMENHEIM.



Porte de garage



Coffre-fort



Porte blindée  
Porte d'entrée  
Porte d'intérieur



Alarme  
sans fil



Portail